

Rapides de Mont de Marsan 2023

Règlement Intérieur

Préambule

Le texte français constitue la version officielle de ce règlement intérieur et de ses annexes.
Dans ces Règles, les termes “joueur” et “il” doivent s’entendre tant au masculin qu’au féminin.

Dans ces règles les termes :

FFE signifie Fédération Française des Echecs

FIDE signifie Fédération Internationale Des Echecs

Article 1 Organisation	2
Article 2 Règles	2
Article 3 Tournoi	2
Article 4 Participants	3
Article 5 Prix	3
Article 6 Divers	3

Rapides de Mont de Marsan 2023

Article 1 Organisation

L'Echiquier Montois organise le **Dimanche 18 Juin 2023**

les Rapides de Mont de Marsan 2023

Salle du Petit Bonheur, 243 chemin de l'évasion, à 40000 Mont de Marsan

L'arbitrage est assuré par M. Bernard DUBERTRAND A. F. O. 1.

Article 2 Règles

Les règles du jeu sont celles adoptés par le 88^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie) en Octobre 2017. Ces règles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

2.1 Annexes aux règles de la FIDE

Annexe A : "Le jeu rapide"

La règle A4 de l'annexe A des règles de la FIDE s'appliquera à la compétition.

2.2 Moyens de Communication

Il est interdit à un joueur d'avoir un moyen de communication dans la salle de jeux. Les téléphones portables ne devront émettre aucun son ni lumière. L'infraction à cette règle est sanctionnée par la perte de la partie.

Article 3 Tournoi

3.1 Homologation

Les tournois sont homologués par la Fédération Française des Echecs :

- **59458** pour le **18^{ème} Rapide de Mont de Marsan**

Et par la Ligue Nouvelle Aquitaine des Echecs :

- **59596** pour le **8^{ème} Rapide Jeune de Mont de Marsan**

Le **18^{ème} Rapide de Mont de Marsan** comptera pour le classement Rapide FIDE de juillet 2023

et le **8^{ème} Rapide Jeune de Mont de Marsan** pour le classement Rapide de la FFE de septembre 2023.

3.2 Appariements

Les appariements se font au système suisse intégral en 7 rondes.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant pointé et réglé leurs droits d'inscription auprès de l'organisateur avant 9h45.

Les appariements sont effectués à partir du logiciel Papi 3.3.6.

3.3 Cadence de jeu

Les parties se joueront en **15 minutes + 5 secondes** par coup, pour toute la partie, pour chaque joueur.

3.4 Horaires

Pointage dimanche 18 juin 2023 jusqu'à 9h45

Ronde 1 dimanche 18 juin 2023 à 10h00

Ronde 2 dimanche 18 juin 2023 à 10h45

Ronde 3 dimanche 18 juin 2023 à 11h30

Pause

Ronde 4 dimanche 18 juin 2023 à 14h00

Ronde 5 dimanche 18 juin 2023 à 14h45

Ronde 6 dimanche 18 juin 2023 à 15h30

Ronde 7 dimanche 18 juin 2023 à 16h15

Remise des prix dimanche 18 juin 2023 à 17h15

Rapides de Mont de Marsan 2023

3.5 Classement et départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point. En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants : Buchholz tronqué, Buchholz, Performance.

Article 4 Participants

4.1. Inscriptions

Les droits d'inscription sont de **12 € pour les adultes** et **6 € pour les jeunes**.

4.2 Comportement des joueurs

Les joueurs s'engagent à conserver, sur les lieux du tournoi et durant toute la période du tournoi, une tenue correcte.

Ils s'engagent à respecter l'arbitre, les organisateurs et les autres joueurs.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu (salle de tournoi et salle d'analyse).

Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi.

Les joueurs acceptent d'être pris en photo à tout moment de la partie.

Sortir de l'aire de jeu est soumis à autorisation de l'arbitre.

4.4. Respect du règlement

Les joueurs s'engagent à respecter ce règlement.

Article 5 Prix

5.1. Attribution des prix

Les prix sont intégralement remis à la place. Sauf mention contraire, les prix ne sont pas cumulables.

Les joueurs toucheront toujours le prix le plus intéressant.

Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.

5.2. Liste des prix

La liste des prix officielle sera affichée avant la ronde 5.

Article 6 Divers

6.1 Photographies

Les photographies ne sont autorisées qu'avec des appareils silencieux et sans flash lumineux.

6.2 Responsabilité

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings.

L'organisateur
Echiquier Montois

l'arbitre
DUBERTRAND Bernard

